

quelques autres princes séculiers , étaient à sa gauche ; vis-à-vis étaient assis les patriarches de Constantinople , d'Antioche et d'Aquilée ; venaient ensuite les cardinaux , revêtus pour la première fois , et par Innocent IV , de la pourpre des Césars (1). Le pontife voulait montrer par cette concession que l'église allait enfin régner en souveraine dans Rome ; il y avait encore à cette assemblée remarquable un grand nombre d'archevêques et cent quarante évêques français , italiens , anglais ou espagnols ; ceux d'Allemagne , comme on doit le penser , n'avaient pas demandé à Frédéric la permission d'y venir. Une grande partie du clergé anglais s'était aussi dispensée

du roi de France ; et ce ne fut pas sans doute le sujet le moins important de la conférence de Cluny entre le pape et le roi de France. Louis IX , en considération de ce mariage , qui eut lieu la même année , donna à son frère l'Anjou et le Maine.

(1) Notre opinion se trouve appuyée par celle d'Omer Talon , cet avocat-général au parlement de Paris , aussi célèbre par sa probité que par son talent , qui ne souhaitait en mourant , à son fils , ni honneurs , ni richesses , mais lui répéta jusqu'à trois fois : « Mon fils , je ne forme qu'un seul vœu pour toi , c'est que Dieu te fasse homme de bien. » Cet honorable magistrat haranguait le roi au nom du parlement , qui , après avoir obtenu la retraite du cardinal Mazarin , demandait que les cardinaux français ou étrangers fussent exclus des conseils du roi (1631). Voici les paroles d'Omer Talon relatives aux cardinaux : « Ils se persuadent être des souverains ; cette vanité qu'ils ont de porter la pourpre , qu'ils pensent être la dépouille de l'empereur Frédéric , qui leur fut accordée par le pape Innocent IV , dans un concile de Lyon , auquel il fut excommunié , leur fait croire facilement qu'ils ne sont sujets de votre majesté que jusqu'à une certaine concurrence , et , comme s'ils avaient un esprit double , ou plutôt partagé ; outre qu'ils croient devoir être les arbitres de toutes les grandes affaires de la chrétienté , ils pensent être obligés de faire prévaloir les intérêts et les maximes de Rome à celles qui regardent l'autorité royale et la puissance de votre majesté. » Nous ajouterons que les chanoines comtes de Saint-Jean , souverains de Lyon avec l'archevêque , avaient seuls à cette époque le privilège de porter la pourpre. Innocent IV , pour les dédommager de cette espèce d'usurpation sur leurs droits , leur permit de porter la mitre comme les évêques , lorsqu'ils officieraient.